

Avis du Comité Régional Biodiversité Nouvelle-Aquitaine sur la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)

Avis soumis au vote du CRB en séance plénière du 6 octobre 2022

Le CRB salue au préalable la mise en chantier d'une SRB en Nouvelle-Aquitaine, afin de disposer d'un document de référence régionale mobilisant les acteurs du territoire pour agir en faveur de la biodiversité face à son effondrement actuel qui se conjugue aux effets du dérèglement climatique.

Le CRB souligne le travail conséquent et concerté de la Région et de l'Etat (DREAL et OFB), copilotes de la SRB, en partenariat avec l'ARB NA, l'Ifrée, et le Comité français de l'UICN pour l'élaboration de la SRB. Ce travail a en effet associé largement les acteurs du territoire régional lors des nombreuses réunions de concertation (locales et régionales) et à travers les différentes consultations organisées (CRB, CSRPN, CESER...). Un accent important a été mis tout au long du processus de construction de la phase 1 "Diagnostic" et de la phase 2 "Plan d'actions", sur l'association de l'ensemble des acteurs du territoire néo-aquitain, notamment les jeunes, dans une démarche ascendante venant des territoires, et dans une volonté claire d'aboutir à des politiques publiques plus ambitieuses, cohérentes et efficaces.

Le CRB a pu suivre de près la démarche et contribuer activement par les divers échanges et consultations, et via sa Commission Stratégies qui a été associée tout au long du processus, particulièrement en avril 2021 sur le diagnostic et les enjeux, et en mai 2022 pour émettre des amendements sur la structuration du plan d'actions. Le CRB reconnaît l'effort méthodologique des copilotes pour aboutir à un plan d'action visant à répondre aux enjeux partagés par les acteurs du territoire à partir d'un diagnostic concerté. Le CRB regrette cependant un délai trop court pour la consultation de juin 2022 sur le volet "Actions", qui ne laissait pas assez de temps pour relire attentivement toutes les fiches dans le détail.

Sur les principes généraux de la SRB

Enjeux et orientations

Le CRB apprécie l'effort de synthèse et de clarification de la stratégie d'action pour aboutir aux différents schémas, tableaux, et fiches qui structurent la SRB, avec ses enjeux, orientations, objectifs et fiches-action.

Articulation avec autres stratégies

Le CRB souligne le travail d'articulation de la SRB avec les autres stratégies environnementales (SNAP, SRADDET, SDAGE, DSF, NéoTerra...). La fiche A7 présente ainsi l'articulation de la SRB avec la SNAP et son plan d'action territorialisé, la fiche A14 l'articulation avec la SREEE. Le CRB recommande de bien veiller à l'articulation avec les autres stratégies dans la mise en œuvre de la SRB et de prévoir un tableau de correspondance entre les actions de la SRB et celles des autres stratégies.

Mise en œuvre/plan d'actions

Les modalités de mise en œuvre de la SRB (engagement des acteurs, organisation, suivi et évaluation) font l'objet d'une partie spécifique du rapport de la SRB, répondant ainsi aux questions du CRB sur l'anticipation et l'organisation de la mise en œuvre de la stratégie d'actions.

Pour le CRB, l'action motrice et exemplaire des acteurs majeurs en charge des politiques publiques, l'État et la Région, est déterminante pour répondre aux enjeux et entraîner la société.

Deux fiches actions sont dédiées à la concrétisation de la SRB par des engagements et des actions, et à l'élaboration d'un tableau de bord de la SRB (fiches E48 et E49), et chaque fiche action présente des rubriques facilitant la déclinaison opérationnelle de l'action (résultats attendus et indicateurs, acteurs associés, dispositifs techniques et financiers...).

Le CRB prend ainsi bonne note de la prise en compte de ses recommandations de juin sur les points suivants :

- avoir des indicateurs de réalisation précis (travail repris pour chaque fiche);
- détailler le rôle et la responsabilité des pilotes (cf. Partie III et fiche E48),
- faire davantage appel à certains acteurs - jugés trop peu présents dans la première écriture des fiches actions - tels que les pratiquants des sports de nature et les Parcs naturels régionaux.

Le CRB regrette toutefois que la SRB ne soit pas plus ambitieuse en termes d'objectifs chiffrés et de leviers d'action afin de répondre à l'état actuel de crise de la biodiversité, et que des moyens financiers et humains n'aient pas pu être fléchés au préalable. Il sera vigilant quant à la mobilisation de moyens financiers et humains suffisants pour la bonne mise en œuvre de la SRB

Si le CRB note les efforts de précision concernant la gouvernance, les moyens et la mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre de la SRB, il recommande de bien veiller à associer l'ensemble des acteurs concernés ainsi que le grand public à tous les stades de décision, de la planification à la mise en œuvre opérationnelle. Le CRB recommande d'établir des points d'étape réguliers où sera présenté l'avancement des actions.

Sur la structuration du plan d'actions de la SRB

Le CRB reconnaît que la structuration du plan d'actions est claire et lisible, et répond bien aux enjeux définis dans le diagnostic. L'ensemble des questions liées à la biodiversité semble avoir été abordé en recherchant une forte opérationnalité.

Ainsi, certains membres du CRB ont indiqué qu'il aurait pu être choisi de construire le plan d'action en déclinant directement les 7 enjeux, alors que pour d'autres il est intéressant d'avoir une analyse stratégique autour d'un nombre d'orientations plus resserré (sans enlever du contenu au plan d'actions. En effet 2 orientations répondent chacune à 2 enjeux, il s'agit de l'orientation A où "Connaissance" et "Protection" sont réunies, et de l'Orientation B où "Accompagnement des territoires" et "Aménagement équilibré des territoires" sont réunies. Certains membres du CRB regrettent que la proposition de faire une orientation spécifiquement dédiée à l'amélioration et au partage des connaissances n'ait pas été retenue.

Certains membres du CRB regrettent également l'absence d'un objectif sur les espèces et habitats à enjeux de conservation régional, qui aurait permis de guider les actions de conservation et suivre leur évolution.

Le CRB reconnaît la pertinence de l'objectif ciblé sur les espèces menacées (et leurs habitats naturels) et sur les espèces exotiques envahissantes.

Sur le contenu du plan d'actions

Orientation A

Le CRB a fait remarquer la faible prise en compte des problématiques liées à la pollution, à la biodiversité des sols, à la biodiversité marine et littorale, à la biodiversité montagnarde et aquatique et souligne notamment que habitats aquatiques auraient pu être pris en compte d'une façon plus importante. Dans la version soumise pour avis, le CRB souligne la prise en compte de la trame brune (Fiche A12), et recommande de bien mettre en œuvre l'action en faveur du milieu marin et littoral (Fiche A11), même si la SRB renvoie pour ces thématiques vers le Document Stratégique de Façade, car la Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité particulière sur celles-ci de par son importante façade océanique et sa grande superficie en mer qui recouvrent des enjeux de biodiversité très forts (habitats naturels et espèces).

Le CRB note l'intégration de la notion de « restauration » dans les actions relatives aux différentes trames écologiques (au-delà de la nécessaire préservation de l'existant). Il indique que le terme de "restauration" est aujourd'hui préféré au terme de "reconquête" dans les textes européens.

Orientation B

Le CRB recommande de réfléchir collectivement dans le cadre de la mise en œuvre de l'orientation B à une définition commune du « bon état écologique des espaces agricoles et forestiers ».

Le CRB constate que ses propositions faites en juin concernant les fiches de l'orientation B (particulièrement le lien aménagement-planification et biodiversité) ont bien été intégrées. Le CRB recommande de bien veiller à l'application de la séquence ERC.

Le CRB préconise que tout projet d'aménagement passe par une évaluation environnementale rigoureuse et indépendante. Le financement plus large d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) serait un pas important dans cette optique.

Malgré l'intérêt avéré des Solutions fondées sur la Nature, le CRB rappelle qu'elles ne sont pas le seul mode opérationnel pour un aménagement compatible avec la préservation de la biodiversité, ce que pourrait laisser entendre la formulation de l'orientation B (le contenu des fiches actions est toutefois utilement diversifié).

Le CRB note avec satisfaction l'ajout en orientation B d'une action sur la végétalisation écologique et paysagère des territoires qui s'appuie sur la filière Végétal sauvage d'origine locale (fiche B19), et le maintien d'une action sur la biodiversité cultivée et domestique en orientation C (fiche C27). Le plan d'action comporte donc désormais 49 actions.

Orientation C

Concernant les acteurs économiques, comme pour l'orientation B, le CRB constate que sa demande de rajouter certains acteurs économiques, particulièrement ceux des sports de nature et les PNR, a été bien intégrée.

Le CRB aurait préféré dédoubler l'objectif « Augmenter la résilience des espaces agricoles et stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole » de façon à mettre davantage en valeur et en action les deux thématiques “éléments bocagers” d'une part et “résilience des espaces agricoles et forestiers” d'autre part. Il s'agit ici d'insister sur l'importance de la gestion durable des ressources naturelles.

Le CRB rappelle l'importance de développer un travail avec les agriculteurs et sylviculteurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, notamment pour l'agriculture par des pratiques agroécologiques plus généralisées et une baisse d'utilisation des pesticides dommageables à la nature (fiches C25-C26) ainsi que par le développement de méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbage mécanique, utilisation de solutions de bio-contrôle...). Le CRB rappelle également l'importance d'un développement ambitieux du réseau de haies et de l'agroforesterie en lien avec la fiche A10.

Le CRB prend acte que le changement climatique est traité dans la SRB, aussi il salue le croisement entre biodiversité et climat, et recommande de poursuivre cette intégration dans les suites de la SRB notamment en ce qui concerne la captation carbone.

Au regard des événements climatiques majeurs de cet été, le CRB souligne l'importance de la qualité de l'environnement et de la préservation de la biodiversité pour la filière touristique et suggère de poursuivre les efforts en ce sens, notamment dans le cadre de la feuille de route régionale du tourisme durable.

Orientation D

Le CRB salue la présentation des valeurs de la biodiversité qui est faite dans le rapport, notamment du rôle transversal que la biodiversité joue pour relever les différents défis sociétaux. Le CRB a notamment soulevé le lien fort entre biodiversité et santé (One Health), et conseille de se rapprocher de l'ARS et des acteurs compétents dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation et mobilisation des publics en lien avec la santé.

Le CRB souhaite souligner le rôle qu'auront les collectivités (gestion des espaces verts par exemple) et les acteurs socio-professionnels dans la bonne prise en compte des enjeux de biodiversité, et donc l'effort de formation et de sensibilisation à faire auprès de ces publics. Le monde associatif a un rôle à jouer, de même que certains acteurs moteurs sur les territoires (PNR).

Orientation E

Le CRB accueille favorablement le travail d'anticipation et de présentation de l'organisation à venir pour mettre en œuvre la SRB (mais dont nombre d'indicateurs sont à renseigner en valeurs de référence et cibles). Il s'interroge sur les moyens dédiés pour l'articulation des politiques publiques aux différentes échelles territoriales, et souligne l'importance de la signature des CTEC. Il rappelle le nécessaire renforcement des effectifs pour assurer les missions de police de la nature et l'implication de la communauté associative environnementale.

Le CRB souhaite que lui soit précisée la manière dont il sera associé à la mise en œuvre de la SRB, notamment via sa commission stratégique. Il sera attentif à ce que des financements pérennes soient dédiés à la SRB et à ce que les dispositifs d'aide des différents financeurs soient articulés (calendriers par exemple). Il rappelle l'importance de la cohérence des politiques publiques (arrêt des financements dommageables, éco-conditionnalité des aides) et le nécessaire renforcement des enveloppes allouées

à la biodiversité au vu de l'urgence à agir. Le CRB souhaiterait que les copilotes engagent des travaux prospectifs à court terme visant à supprimer les financements dommageables à la biodiversité et à appliquer une bio-conditionnalité.

Avis du CRB

Le CRB émet un avis favorable à la Stratégie régionale biodiversité, assorti des recommandations suivantes :

- **Bien veiller à l'articulation avec les autres stratégies régionales ainsi qu'à la cohérence des politiques publiques en recherchant notamment la bio-conditionnalité des aides ;**
- **Veiller à associer l'ensemble des acteurs concernés ainsi que le grand public ;**
- **Assurer un suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRB, en réajustant les objectifs en fonction des résultats obtenus ;**
- **Veiller à bien associer le CRB (et sa Commission Stratégies) dans le suivi de la mise en œuvre de la SRB ;**
- **Persévérer dans la connaissance fine de la biodiversité de notre région, notamment la biodiversité aquatique, marine et littorale, des sols, montagnarde... ;**
- **Garantir des moyens financiers et humains suffisants et pérennes pour mener à bien les actions dans la durée.**